

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

Le 1<sup>er</sup> février à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

<b>Présents</b> : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 <sup>ère</sup> Adj) - BOULAY Christophe (2 <sup>è</sup> Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - - LAPÔTRE Michel - JUSZCZAK Eric MOISON Sabine - ONIS Quentin	
<b>Absents</b>	<b>Pouvoirs</b>
LEGENDRE Mickaël - Excusé	Néant
<b>Secrétaire de séance</b> : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

\*\*\*\*\*

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 7 décembre 2023 à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**1) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT –  
REPARTITION DES CREDITS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice  
précédent)**

Les dépenses d'investissement 2023 ne peuvent être engagées avant le vote du budget.

La date limite de vote du BP 2024 est le 15 avril 2024.

La loi permet, avec l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget de l'exercice précédent. Ces crédits seraient affectés dans les conditions ci-dessous.

		<b><u>BP 2023</u></b>	<b><u>BP 2024 dans la limite de 25%</u></b>
Subv.EquipT	Art.2041582	<u>1 000 €</u>	<u>250 €</u>
	<b>Chapitre 204</b>	<b>1 000 €</b>	<b>250 €</b>
Achat plantations	Art.2121	800 €	200 €
Hôtel de ville	Art.21311	1 000 €	250 €
Autres bât.publics	Art.21318	1 500 €	375 €
Réseau voirie	Art.2151	1 500 €	375 €
Instal.voirie	Art.2152	800 €	200 €
Défense incendie	Art.21568	1 095 €	270 €
Matériel informat.	Art.21838	500 €	125 €
Mobilier	Art.21848	1 000 €	250 €
Autre immo.corp.	Art.2188	<u>1 000 €</u>	<u>250 €</u>
	<b>Chapitre 21</b>	<b>9 195 €</b>	<b>2 295 €</b>
		-----	-----
	<b>TOTAL</b>	<b>10 195 €</b>	<b>2 545 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 9) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget communal répartis comme ci-dessus.

## **2) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – 2024-2026**

Le Maire a sollicité et rencontré trois entreprises en vue du renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour la période 2024-2026.

Chaque entreprise a reçu le même cahier des charges (qui est présenté aux conseillers) et a envoyé une proposition.

CORBERON ENVIRONNEMENT .....	13 476,00 €TTC
<b>PERMA PAYSAGE.....</b>	<b>7 645,20 €TTC</b>
SARL PUTHOIS .....	7 938,00 €TTC

Monsieur Quentin ONIS, travaillant dans l'entreprise Corberon, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 8) de retenir la proposition de l'entreprise PERMA PAYSAGE.

## **3) VOYAGE SCOLAIRE CE2 – CM1 – CM2 - SUBVENTION**

L'école primaire organise un voyage scolaire les 6 et 7 mai prochains pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 à destination d'Alesia.

Une élève postollière est concernée par la demande.

Le coût par élève sera d'environ 156 € que l'école propose de répartir comme suit

- ➔ 52 € pour la famille
- ➔ 52 € par la coopérative scolaire
- ➔ 52 € par commune qui accepte de donner une subvention

Madame Françoise DEFELICE, étant de la famille de l'élève concernée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 8) de participer au financement du voyage scolaire à hauteur de 52 €

## **4) QUESTIONS DIVERSES**

### **4-1 – COMPOSTEURS**

Comme indiqué dans la communication Intramuros, les composteurs mis à disposition par la CCVPO seront bientôt disponibles.

Ils seront gratuits mais seront attachés à la propriété (en cas de vente, le composteur restera sur le terrain vendu).

La Mairie communiquera sur la façon de procéder, dès que les composteurs seront arrivés.

Monsieur Le Maire émet l'idée de mettre des composteurs à la disposition de tous au niveau du point d'apport volontaire et de la salle communale. Les conseillers n'y sont pas favorables craignant le manque de civisme au niveau du compostage déjà existant au niveau du tri dans les bacs.